



# LE SAVIEZ-VOUS ?



VOUS POUVEZ TRANSFÉRER 10 JOURS DE CET PAR AN SUR VOTRE COMPTE ÉPARGNE RETRAITE (PERCOL). ILS SERONT DÉFISCALISÉS.

Si vous préparez votre retraite, cela peut vous intéresser. Vous possédez tous un compte sur NATIXIS (utilisé lorsqu'il y avait de l'intéressement) vous pouvez transférer des jours du CET sur votre **PERCOL (Plan Épargne Retraite Collectif)**. L'épargne est disponible à partir de 64 ans ou lors du départ à la retraite pour les carrières longues et dans des cas particuliers de déblocage, comme l'achat d'une résidence principale. Nous participons à la commission de suivi de l'accord sur l'épargne salariale.

## En chiffre

Environ 6 000 personnes épargnent pour un montant d'environ 7 millions d'euros (salariés, retraités, sortis de l'entreprise).

Concernant le CET, 2014 jours ont été transférés en 2024 pour un montant de 445 349 euros.

Il existe deux plans : le **PEE** (bloqué à cinq ans, sauf cas exceptionnel) et le **PERCOL** (à long terme, sauf cas de déblocage anticipé avec six critères).

La gestion est libre sur le **PEE (Plan Épargne Entreprise)** et gestion avec différents niveaux de risque (de 1 à 4 sur une échelle de 7). Les fonds sont à base d'obligations et/ou d'actions ou monétaires et concernent différents secteurs. Il existe, par exemple, des fonds avec des critères sociaux environnementaux (notamment le ISR, investissement socialement responsable).

Pour le déblocage anticipé, comme pour l'achat d'une résidence principale, il faut faire la demande dans les six mois à partir de l'achat. Passé ce délai, le déblocage n'est pas possible.

Avertissement : placement non garanti, il est conseillé d'observer une régularité dans les investissements et de se diversifier.

Le SNJ au service des salariés



UNE QUESTION ?

